

MODIFICATION DE CONCESSION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU CINEMA MUNICIPAL « LE SENECHAL »

A - Identification de l'autorité concédante.

**COMMUNE DE GUERET
ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND
BP 259
23006 GUERET CEDEX**

B - Identification du Concessionnaire.

**CENTRE REGIONAL DE PROMOTION DE L'IMAGE
CINEMA « LE SENECHAL »
Rue du sénéchal
23000 GUERET**

Tel : 05 55 52 26 44

C - Objet de la concession.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU CINEMA LE « SENECHAL »

■ Date de signature du contrat : 30/08/1991

D - Objet et fondement des modifications.

■ Objet : Exonération de redevance annuelle

Vu l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 notamment son article 20

Vu l'ordonnance n°2020-319 modifiée du 25 mars 2020 notamment son article 6

Vu l'article L.3135-1 -3° du Code de la commande publique

Vu l'article R. 3135-5 du code précité

Vu l'événement imprévisible et irrésistible lié au Covid 19, bouleversant l'économie du contrat en défaveur du Cocontractant,

L'autorité concédante décide d'exonérer le concessionnaire du paiement de la redevance due pour les sommes non facturées à compter du 12 mars jusqu'au 31 décembre 2020.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le contrat :

NON

OUI

■ Les autres clauses restent inchangées :

NON

OUI

■ **Entrée en vigueur** : à compter de la date de notification au concessionnaire.

E – Signature du concessionnaire.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'autorité concédante.

A GUERET, Le

Monsieur Le Maire de Guéret

Michel VERGNIER

MODIFICATION N°1 _ CONCESSION N°201901

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL DE
GUERET**

A - Identification de l'autorité concédante.

**COMMUNE DE GUERET
ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND
BP 259
23006 GUERET CEDEX**

B - Identification du Concessionnaire.

**ENTREPRISE FRERY
26 RUE DES SCHWOB
36000 CHATEAUROUX**

**Tel : 02 54 22 26 61
entreprisefrery@orange.fr**

C - Objet de la concession.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL DE GUERET

■ Date de signature du contrat : 10/03/2020

D - Objet et fondement des modifications.

■ Objet : Exonération de redevance annuelle

Vu l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 notamment son article 20

Vu l'ordonnance n°2020-319 modifiée du 25 mars 2020 notamment son article 6

Vu l'article L.3135-1 -3° du Code de la commande publique

Vu l'article R. 3135-5 du code précité

Vu l'événement imprévisible et irrésistible lié au Covid 19, bouleversant l'économie du contrat en défaveur du Cocontractant,

L'autorité concédante décide d'exonérer le concessionnaire du paiement de la redevance due pour les sommes non facturées à compter du 12 mars jusqu'au 31 décembre 2020.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le contrat :

NON

OUI

■ Les autres clauses restent inchangées :

NON

OUI

■ **Entrée en vigueur** : à compter de la date de notification au concessionnaire.

E – Signature du concessionnaire.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'autorité concédante.

A GUERET, Le

Monsieur Le Maire de Guéret

Michel VERGNIER